

1. Contexte professionnel – Finalité du diplôme :

Le bachelier professionnel en maintenance de véhicules industriels est un professionnel chargé de l'entretien courant et de la réparation des véhicules industriels.

2. Conditions de travail :

Le bachelier professionnel en maintenance de véhicules industriels est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules, c'est à dire :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs (succursales, concessionnaires, agents),
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques,
- dans les services de maintenance des entreprises de transport,
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

3. Fonctions et missions dans l'entreprise

▪ Accueillir et conseiller le client, réceptionner le véhicule :

C'est la phase de premier contact avec le client.

Elle intègre la collecte et l'exploitation des informations techniques. Une partie de cette activité peut être réalisée dans une langue étrangère de la communauté européenne. L'ordre de réparation engage la responsabilité de l'entreprise ; il doit être correctement renseigné. Le devis établi est en cohérence avec l'intervention prévue.

L'engagement du professionnel à réaliser les travaux acceptés par le client, constitue la dernière étape de cette activité.

▪ Effectuer un diagnostic :

C'est le cœur du métier.

Après la mise en situation préparant l'intervention sur le véhicule, cette activité constitue le cœur du métier. Elle permet de proposer une intervention adaptée au dysfonctionnement. Elle s'effectue sur des systèmes technologiques actuels. Le professionnel, titulaire du baccalauréat professionnel maintenance de véhicules automobiles, doit être capable de mettre en œuvre des outils de diagnostic informatisés ou non.

▪ Maintenir, dépanner, réparer le véhicule :

C'est la finalité du métier.

Cette activité est directement associée à la précédente. Elle est réalisée en toute autonomie. Elle s'effectue sur des véhicules de technologie actuelle. L'opérateur met en œuvre des matériels et des équipements de contrôle conventionnels et/ou informatisés. Toutes les interventions doivent être conformes aux cahiers des charges fournis par les constructeurs. Elles respectent les règles de la législation en vigueur. Lors de ces activités, l'opérateur doit prévoir l'approvisionnement en pièces détachées de son poste de travail.

▪ Restituer le véhicule au client :

C'est la continuité de l'action commerciale destinée à fidéliser le client.

Cette activité constitue la dernière étape de l'action du professionnel qui justifie et rend compte auprès du client de l'intervention réalisée. Elle offre l'occasion de le conseiller sur l'utilisation *et/ou* la maintenance de son véhicule. Le renseignement des documents liés à la maintenance du véhicule et au suivi de la prestation sont les tâches complémentaires qui finalisent l'intervention.

4. Qualités requises :

- Comportement en adéquation avec les objectifs de qualité
- Goût du travail en équipe
- Sens de la relation avec la clientèle

5. Conditions d'admission :

- Avoir – 26 ans
- Être titulaire d'un diplôme de niveau V dans le domaine de la maintenance des véhicules industriels
- Avoir déposé un dossier de candidature à l'ICF/ CFAI
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise. L'ICF peut vous apporter une aide individuelle dans votre recherche d'entreprise.

6. Suite dans les études après l'obtention du diplôme :

- CQP Technicien Confirmé Véhicules Utilitaires et Industriels
- CQP Ouvrier Spécialisé de Montage Pneumatique Véhicules Industriels
- BTS Véhicules Industriels

7. Durée de la formation :

- 3 ans ou 2 ans de formation alternée : 1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'ICF

REGLEMENT D'EXAMEN				DUREE DE L'EPREUVE
INTITULE DES EPREUVES	UNITES	COEF	TYPE D'EPREUVE	
E 1 : EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE :		5		
E11 : Analyse d'un système technique	U11	2	Ponctuelle écrite	3 H
E12 : Mathématiques	U12	1,5	Ponctuelle écrite	1 H
E13 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	Ponctuelle écrite	1 H
E 2 : EPREUVE TECHNOLOGIQUE ETUDE DE CAS – EXPERTISE TECHNIQUE	U2	3	Ponctuelle écrite	3 H
E 3 : EPREUVE PRATIQUE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :		10		
E31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	2	Ponctuelle orale	45 mn
E32 : Intervention sur véhicules	U32	3	Ponctuelle pratique	6 H
E33 : Intervention sur système de haute technicité	U33	3	Ponctuelle pratique	6 H
E34 : Économie - gestion	U34	1	Ponctuelle orale	30 mn
E35 : Prévention-santé-environnement	U35	1	Ponctuelle écrite	2 H
E 4 : EPREUVE DE LANGUE VIVANTE	U4	2	Ponctuelle orale	20 mn
E 5 : EPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE		5		
E51 : Français	U51	2,5	Ponctuelle écrite	2 H 30
E52 : Histoire et géographie	U52	2,5	Ponctuelle écrite	2 H
E 6 : ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES	U6	1	Ponctuelle écrite	1 H 30
E 7 : EPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	U7	1	Pratique	
EPREUVES FACULTATIVES (1) Langue vivante			Ponctuelle orale	20 mn

(1) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

8. Examen :

Validation du diplôme en épreuves ponctuelles.

9. Taux de réussite à l'examen :

<http://www.icf-beziers.fr/4-13413-Resultats-et-distinctions.php>